



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
relatif au troisième bilan d'application de la loi du 12 juillet 1999 relative au
renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

**2 175 groupements de communes à fiscalité propre
regroupant 45 millions d'habitants
au 1^{er} janvier 2002**

Le nouveau bilan de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dressé au 1^{er} janvier 2002, ne dément pas le vif succès que rencontre ce texte depuis son entrée en vigueur. Ainsi en une année, du 31 décembre 2000 au 31 décembre 2001, **le nombre des communautés d'agglomération est passé de 90 à 120 et la population regroupée dans ces communautés d'agglomération est passé de 11 486 000 habitants à 15 924 000 habitants.**

La **structuration des aires urbaines**, qui était l'un des principaux objectifs de la loi est encore consolidée : ce sont aujourd'hui 72 % des aires urbaines de plus de 50 000 habitants qui sont concernées.

Mais cette progression de la nouvelle intercommunalité **bénéficie également au milieu rural**, dans lequel les communautés de communes continuent à se renforcer. Celles-ci ont vu en effet leur nombre passer de 1 717 à 2 033 au cours de l'année 2001.

On dénombre donc aujourd'hui au total **2 175 groupements de communes à fiscalité propre**, constitués de **près de 27 000 communes**, rassemblant en leur sein **45 019 368 habitants**.

L'intercommunalité concerne dorénavant **75 % des Français**, dont les élus municipaux ont ainsi choisi d'exercer en commun leurs compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, à l'échelle de **territoires pertinents**. L'extension de la taxe professionnelle unique (TPU) leur en donne les moyens en développant une solidarité fiscale nouvelle. On dénombre en effet désormais **738 groupements à TPU, regroupant 9 098 communes, soit 29 653 000 habitants**, dans les zones à **taxe professionnelle unique**.

Ces dernières données viennent compléter le portrait de cette **intercommunalité rationalisée**, qui confirme le nouvel élan de la décentralisation, accroît son efficacité et rend son exercice plus solidaire.

Contacts presse

Nathalie Chaume – Attachée de presse de Monsieur le ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53

François Chambon – Directeur du cabinet du Directeur général des collectivités locales

01 49 27 30 80

Deux ans et demi après sa promulgation, le succès de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale est à la fois confirmé et amplifié.

Le maillage intercommunal se densifie en France métropolitaine comme dans les départements d'Outre-Mer, permettant d'offrir à la population vivant en zone rurale comme en zone urbaine les services qu'elle attend, dans de meilleures conditions d'équité et d'efficacité.

Au total, sur plus de 36 000 communes, près de 27 000 sont regroupées dans des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, soit une proportion des trois quarts environ (73 %).

Le territoire métropolitain et l'Outre-Mer sont largement couverts par des structures intercommunales.

Si l'on ne prend en compte que les formes les plus intégrées de l'intercommunalité que sont les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et syndicats d'agglomération nouvelle), la population qu'elles couvrent est passée du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2002, de 34 à 45 millions d'habitants soit une augmentation de près de 33 %. Plus du tiers d'entre eux, soit 16 millions d'habitants sont regroupés au sein des communautés d'agglomération (CA), nouvelle catégorie d'EPCI créée par la loi du 12 juillet 1999. La constitution des CA s'est faite selon un rythme soutenu au cours de ces 2 dernières années : on en dénombrait 50 en 2000, 90 en 2001 et on en compte 120 au 1^{er} janvier 2002. De même, le nombre de communautés de communes s'est accru de plus de 18 % entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2002.

Nombre d'EPCI à fiscalité propre du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2002

EPCI à fiscalité propre	1999	2000	2001	2002
CU	12	12	14	14
CA	0	50	90	120
CC	1 349	1 532	1 717	2 033
SAN	9	9	8	8
Districts	305	242	171	-
CV	5	1	-	-
Nombre de groupements	1 680	1 846	2 000	2 175
Pop. regroupée (millions)	34,03	37,06	40,34	45,02

Les regroupements de communes s'accroissent dans les aires urbaines. Sur les 141 aires de plus de 50 000 habitants, hors Paris, 102 (soit 72 %) comportent à ce jour une CA ou une CU. Les EPCI disposent ainsi de la taille critique nécessaire pour faire face aux grands enjeux de requalification et de développement des agglomérations.

La progression de l'intercommunalité en milieu urbain et périurbain

	01/01/2000	01/01/2001	01/01/2002
Communautés urbaines	12	14	14
Nombre d'habitants	4 638 748	6 193 427	6 201 802
Communautés d'agglomération	50	90	120
Nombre d'habitants	5 992 185	11 486 020	15 923 574
TOTAL	62	104	134
Nombre d'habitants	10 630 933	17 679 447	22 125 376

A l'intérieur des 141 aires urbaines identifiées dans 79 départements, le taux moyen de couverture de la population atteint par la constitution de communautés d'agglomération ou de communautés urbaines est de 65 % (hors Paris) contre 53 % l'an dernier. Ce taux est dans certains cas très élevé. A titre d'illustration, il atteint un peu plus de 90 % dans le Morbihan et les Bouches-du-Rhône, un peu plus de 85 % dans le département du Nord ainsi que dans l'Allier et près de 80 % dans le Var et dans les Alpes-Maritimes.

De façon plus générale, le taux de couverture de certaines régions par l'ensemble des structures intercommunales à fiscalité propre est de 100 % dans deux régions d'Outre-Mer (La Réunion et la Martinique) et s'en approche dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Picardie.

La couverture géographique s'est partout améliorée. Aux 11 chefs-lieux de région et 30 chefs-lieux de département concernés en 2001 se sont ajoutés 5 chefs-lieux de région (Ajaccio, Caen, Orléans, Metz et Montpellier) et 7 chefs-lieux de département (Carcassonne, Bastia, Melun, Nice, Nîmes, Mont-de-Marsan et Toulon). Dans la région Ile-de-France, le nombre de communautés d'agglomération est passé de 9 à 12. Des départements qui étaient dépourvus de toute communauté d'agglomération malgré l'importance de leur population urbaine, comme les Alpes-Maritimes, en ont créés (4), d'autres ont poursuivi l'amélioration de leur maillage déjà très dense (le Nord de 4 à 5, le Pas-de-Calais de 5 à 6 CA). Par ailleurs, deux communautés d'agglomération ont été constituées en Corse à Ajaccio et à Bastia. La Réunion comporte maintenant trois CA au lieu d'une.

Simultanément, l'architecture de l'intercommunalité s'est encore clarifiée avec la disparition définitive des districts en 2002 qui a suivi celle des communautés de villes intervenue en 2001. Comme le montre le tableau ci-après, la procédure simplifiée de transformation de certains EPCI en CA ou en CU a accompagné cette évolution.

**Processus de constitution des communautés d'agglomération
du 01/01/2000 au 01/01/2002**

Mode de constitution des CA	CONSTITUTION PAR :	2000	2001	2002	TOTAL
	Création ex-nihilo	6	14	11	31
	Transformation de CC	15	15	7	37
	Transformation de CV	4	1	0	5
	Transformation de SAN	0	1	0	1
	Transformation de districts	25	9	12	46
	TOTAL CA	50	40	30	120

Le périmètre des EPCI à fiscalité propre a également gagné en cohérence.

En 2000, la tendance à l'**extension des périmètres** des groupements de communes à fiscalité propre s'était amorcée. Plus de 35 000 habitants avaient ainsi profité de l'extension des périmètres de certaines CA, un chiffre certes encore modeste mais prometteur. **Ce phénomène s'est poursuivi et amplifié en 2001.**

On constate que 2 communautés urbaines et une vingtaine de communautés d'agglomération (sur 90) ont étendu leur périmètre entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2001. Plus de 150 000 habitants sont ainsi concernés.

Par ailleurs, parmi les communautés d'agglomération constituées à la suite de la transformation d'un EPCI préexistant, un certain nombre ont également procédé à l'élargissement de leur périmètre de manière à le rendre plus cohérent et plus adapté aux objectifs poursuivis.

On constate sur le long terme, que depuis leur création en 1992, le nombre de communautés de communes n'a jamais cessé de croître, témoignant de leur adaptation aux milieux faiblement urbanisés ou d'urbanisation diffuse par leur niveau d'intégration fiscale et de compétences à la fois souple et évolutif. Les communautés de communes sont ainsi passées du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2002 de 1 349 à 2 033 soit une croissance de 51 %. La vitalité de cette intercommunalité démontre que la communauté de communes est l'instrument privilégié pour mettre en œuvre des actions aussi déterminantes pour l'aménagement du territoire que celles relatives à la création de zones d'activité, à la politique du logement ou à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.

La taxe professionnelle unique (TPU) concerne un nombre sans cesse croissant d'habitants.

Si les CA sont obligatoirement à TPU, tel n'est pas le cas des autres communautés. Cependant, encouragées par la loi du 12 juillet 1999, nombre de CU existant à cette date ont opté pour ce régime, passant de 2 en 2000 à 10 aujourd'hui. Par ailleurs, le nombre de communautés de communes ayant effectué ce passage a triplé de 2000 à 2002 en passant de plus de 200 à 600.

Au total, en trois ans, le nombre d'habitants concernés par la TPU est passé de 4,2 millions à 29,7 millions soit une multiplication par sept.

La progression continue de la taxe professionnelle unique

	01/01/1999	01/01/2000	01/01/2001	01/01/2002
Nombre de groupements à TPU	109	303	511	738
Nombre de communes	1 046	3 264	5 726	9 098
Population regroupée	4 228 945	13 132 732	20 700 237	29 652 748

L'exercice effectif des compétences par les EPCI à fiscalité propre.

L'année 2001 a été marquée par l'envoi aux préfets d'une instruction en date du 5 juillet sur les deux aspects essentiels de la mise en œuvre de la coopération intercommunale que sont la constitution d'EPCI à fiscalité propre à une échelle territoriale pertinente et l'exercice effectif des compétences qui leurs sont transférées.

S'agissant du premier objectif, les résultats commentés ci-dessus illustrent l'effort de rationalisation des périmètres des EPCI existants qui a été engagé.

Concernant le deuxième objectif, il convient d'apporter une attention particulière notamment aux délibérations instituant des financements croisés entre les EPCI et leurs communes membres, ou prévoyant des prestations de service. La sécurité juridique des décisions prises comme le souci d'un bon usage des deniers publics commandent que les EPCI à fiscalité propre exercent effectivement leurs compétences dans le respect des principes de spécialité et d'exclusivité qui fondent leur action.

*

L'intercommunalité est une dimension essentielle de la décentralisation. Elle permet aux communes d'exercer en commun leurs compétences qui pour la plupart en raison de leurs coûts de fonctionnement et d'investissement ne pourraient plus être assumées isolément. Les communes préservent leur identité parce qu'elles restent capables de mener des actions de proximité. Simultanément, elles renforcent leur efficacité parce qu'elles savent s'intégrer dans une démarche de solidarité.

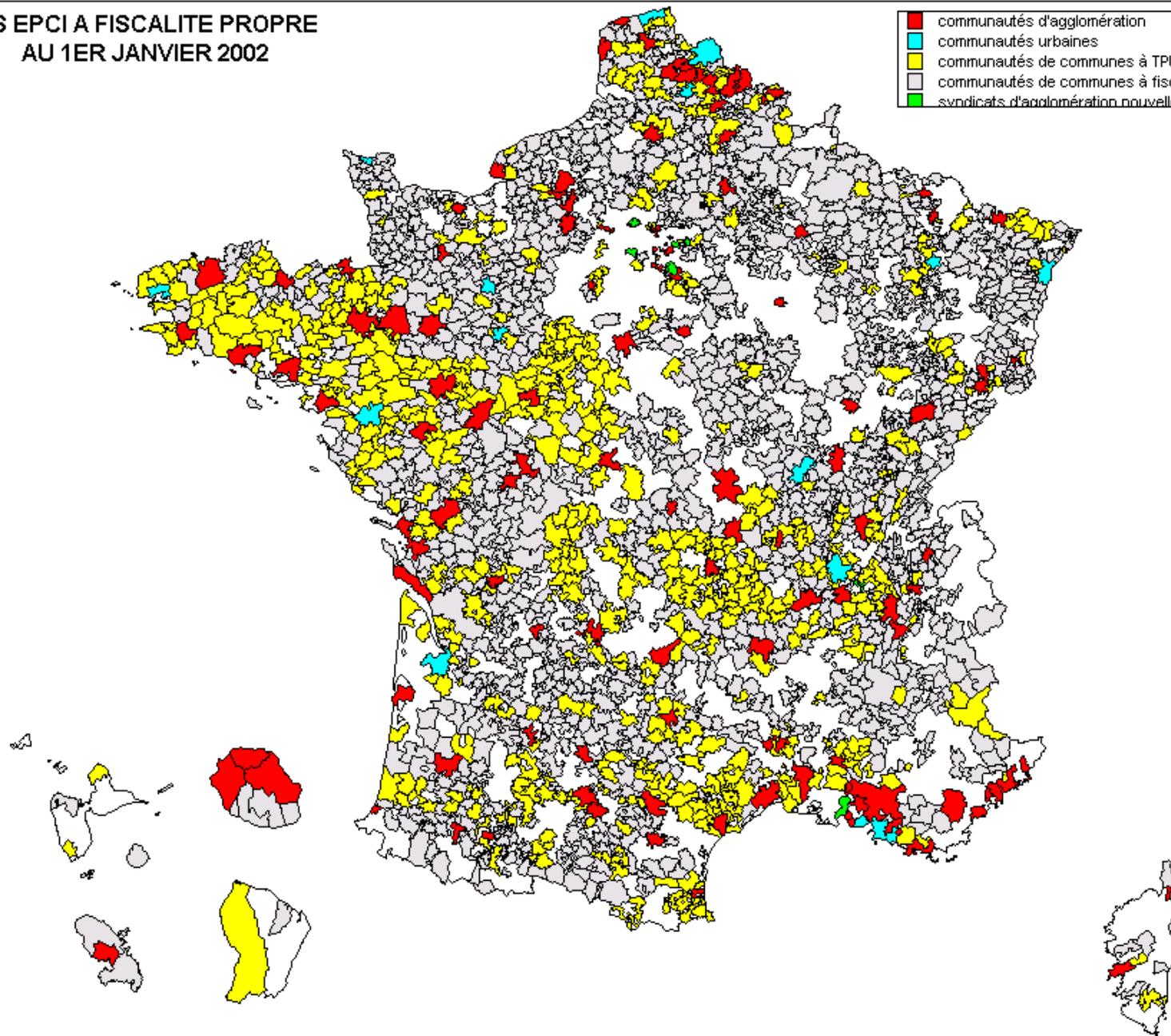
EVOLUTION DES EPCI A FISCALITE PROPRE DU 1ER JANVIER 1999 AU 1ER JANVIER 2002

	1999	2000	2001	2002
Communautés urbaines				
nombre de groupements	12	12	14	14
nombre de communes	309	311	348	353
population regroupée	4 638 381	4 638 748	6 193 427	6 201 802
<i>dont TPU</i>				
<i>nombre de groupements</i>	-	2	7	10
<i>nombre de communes</i>	-	39	133	266
<i>population regroupée</i>	-	302 791	3 015 602	4 681 930
Communautés d'agglomération				
nombre de groupements	-	50	90	120
nombre de communes	-	756	1 435	1 996
population regroupée	-	5 992 185	11 486 020	15 923 574
Communautés de communes				
nombre de groupements	1 349	1 532	1 717	2 033
nombre de communes	15 200	17 498	19 863	24 439
population regroupée	18 049 741	19 185 686	18 389 790	22 245 351
<i>dont TPU</i>				
<i>nombre de groupements</i>	93	232	402	600
<i>nombre de communes</i>	863	2 288	4 084	6 789
<i>population regroupée</i>	2 784 341	5 393 139	5 520 734	8 398 603
Districts				
nombre de groupements	305	242	171	0 *
nombre de communes	3 493	2 689	1 792	0
population regroupée	10 271 062	6 474 029	3 633 010	0
<i>dont TPU</i>				
<i>nombre de groupements</i>	2	9	4	0
<i>nombre de communes</i>	45	96	27	0
<i>population regroupée</i>	372 999	671 906	43 345	0
Communautés de villes				
nombre de groupements	5	1	0	0 *
nombre de communes	87	34	0	0
population regroupée	356 580	57 686	0	0
Syndicats d'agglomération nouvelle				
nombre de groupements	9	9	8	8
nombre de communes	51	51	47	47
population regroupée	715 025	715 025	634 536	648 641
TOTAL				
nombre de groupements	1 680	1 846	2 000	2 175
nombre de communes	19 140	21 339	23 485	26 835
population regroupée	34 030 789	37 063 359	40 336 783	45 019 368
<i>dont TPU</i>				
<i>nombre de groupements</i>	109	303	511	738
<i>nombre de communes</i>	1 046	3 264	5 726	9 098
<i>population regroupée</i>	4 228 945	13 132 732	20 700 237	29 652 748

* la loi du 12 juillet 1999 prévoyait la disparition des districts et des communautés de villes qui se transforment en CU, CA ou CC au 1er janvier 2002 au plus tard.

LES EPCI A FISCALITE PROPRE
AU 1ER JANVIER 2002

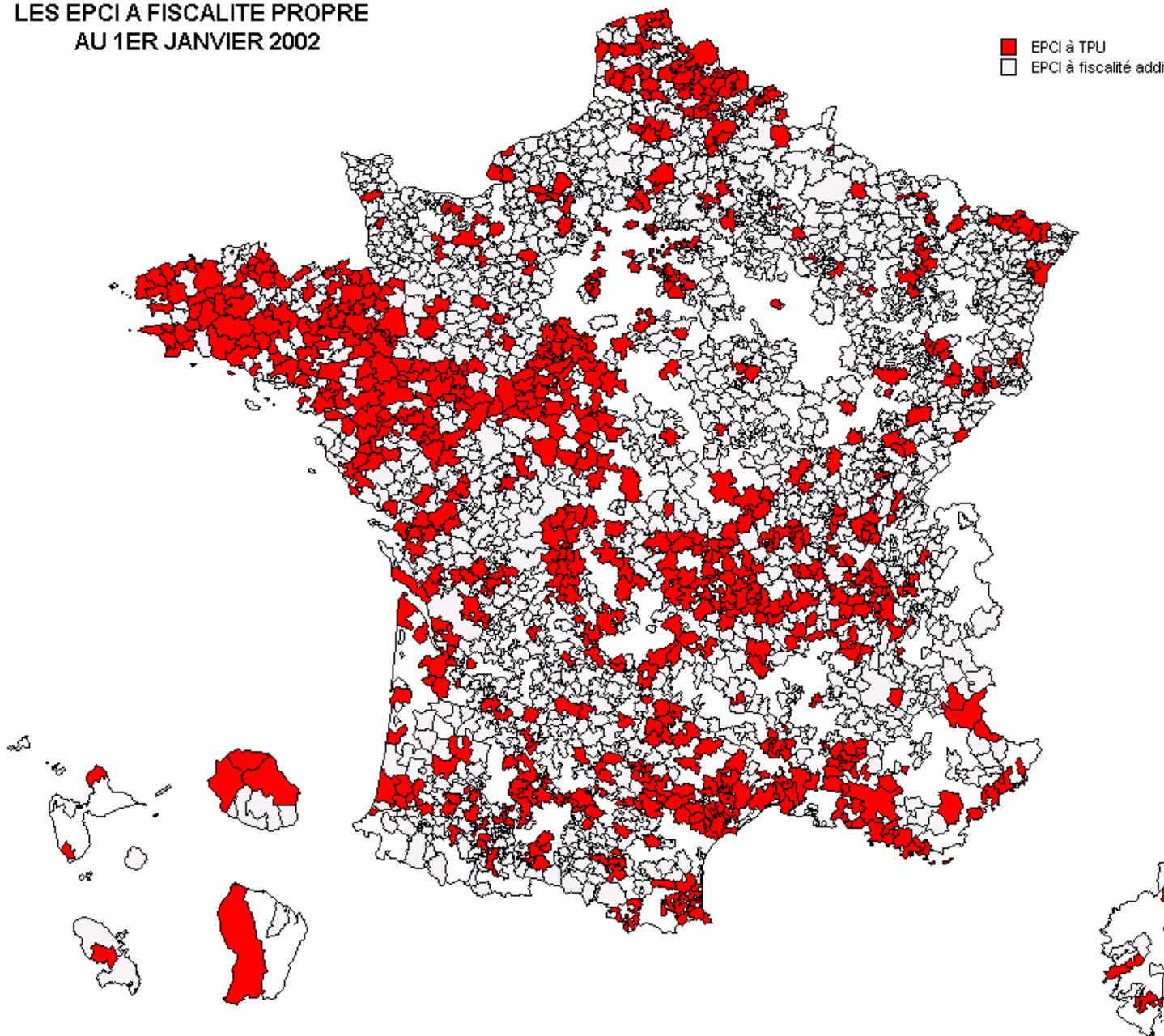
- communautés d'agglomération
- communautés urbaines
- communautés de communes à TPU
- communautés de communes à fiscalité additionnelle
- syndicats d'agglomération nouvelle



DGCL/DESL janvier 2002

LES EPCI A FISCALITE PROPRE
AU 1ER JANVIER 2002

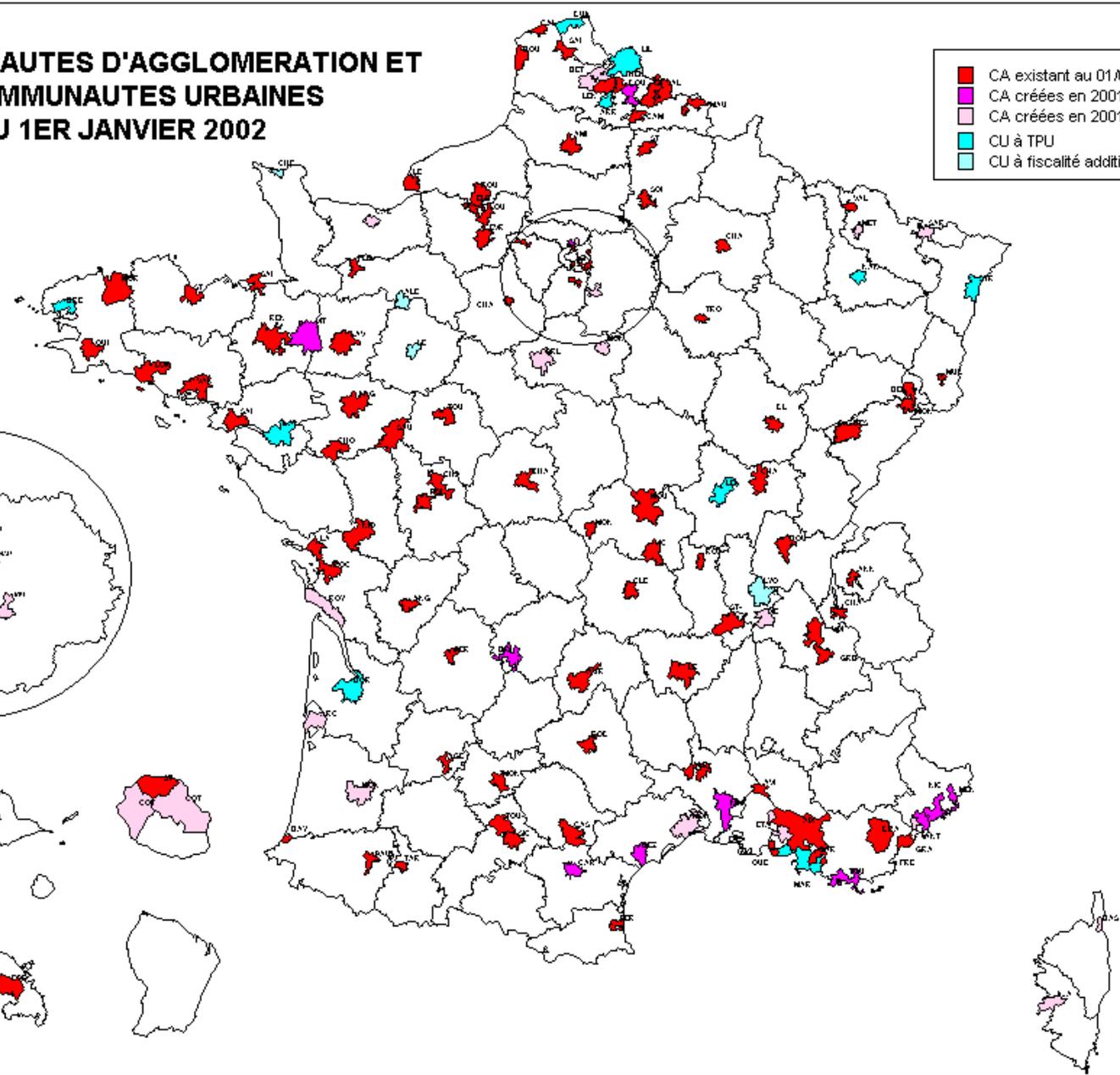
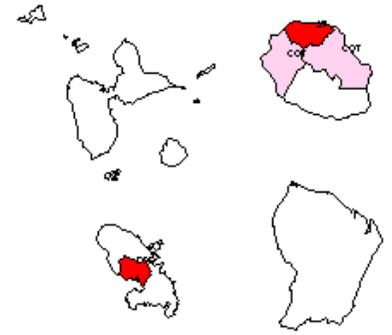
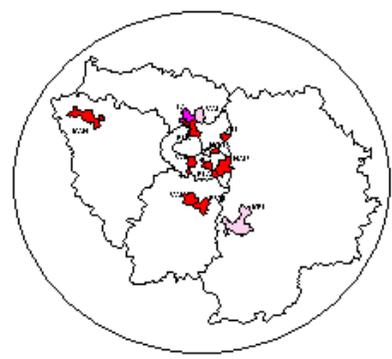
- EPCI à TPU
- EPCI à fiscalité additionnelle



DGCL/DESL janvier 2002

**120 COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET
14 COMMUNAUTES URBAINES
AU 1ER JANVIER 2002**

- CA existant au 01/01/2001
- CA créées en 2001 ex-nihilo
- CA créées en 2001 par transformation
- CU à TPU
- CU à fiscalité additionnelle



DGCL/DESL février 2002

**LISTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION AU 1ER JANVIER 2002
120 CA, 1 996 COMMUNES ET 15 923 574 HABITANTS**

120 communautés d'agglomération	1 996 communes et 15 923 574 habitants
11 créations ex-nihilo	189 communes et 1 873 392 habitants
7 transformations de communautés de communes	91 communes et 880 704 habitants
12 transformations de districts	224 communes et 1 589 144 habitants
90 CA existantes au 01/01/2001	1 492 communes et 11 580 334 habitants

11 CREATIONS DE COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION EX-NIHILO

		nombre de communes	population totale*
06	NICE	22	491 479
06	ANTIBES	14	161 418
06	MENTON	6	57 577
11	CARCASSONNE	16	66 634
19	BRIVE	15	78 392
30	NIMES	14	196 289
34	BEZIERS	13	104 186
35	VITRE	37	56 950
59	DOUAI	33	154 069
83	TOULON	11	403 743
95	LA VALLEE DE MONTMORENCY	8	102 655
	TOTAL	189	1 873 392

7 PAR TRANSFORMATION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES

		nombre de communes	population totale*
06	GRASSE	5	67 091
17	ROYAN	31	67 595
40	MONT DE MARSAN	18	50 245
45	ORLEANS	22	273 781
95	VAL DE FRANCE (Sarcelles)	4	137 187
974	CC DE LA COTE OUEST (St Paul)	5	181 819
974	CC DE L'EST (Le Tampon)	6	102 986
	TOTAL	91	880 704

12 PAR TRANSFORMATION DE DISTRICTS

		nombre de communes	population totale*
13	ETANG BERRE (Salon de Provence)	17	123 918
14	CAEN	18	203 348
2A	AJACCIO	10	65 767
2B	BASTIA	5	50 516
33	ARCACHON	4	55 927
34	MONTPELLIER	38	419 453
38	VIENNE	18	65 907
45	MONTARGIS	8	57 477
57	METZ	10	180 963
57	SARREGUEMINES	25	52 670
62	BETHUNE	57	207 788
77	MELUN	14	105 410
	TOTAL	224	1 589 144

90 CA EXISTANT AU 01/01/2001

		nombre de communes	population totale*
01	BOURG EN BRESSE	15	70 583
02	ST QUENTIN	19	78 137
02	SOISSONS	27	54 112
03	VICHY	23	76 922
03	MONTLUCON	7	63 704
03	MOULINS	25	57 358
10	TROYES	11	125 051
12	RODEZ	8	52 852
13	AIX-EN-PROVENCE	34	338 387
13	GARLABAN (Aubagne)	6	74 557
13	OUEST ETANG BERRE (Martigues)	3	66 696
15	AURILLAC	21	55 592
16	ANGOULEME	15	108 356
17	LA ROCHELLE	18	145 632
17	ROCHEFORT	18	54 816
21	DIJON	16	245 265
22	ST BRIEUC	14	111 943
24	PERIGUEUX	7	59 066
25	BESANCON	57	176 465
25	MONTBELIARD	28	122 310
27	EVREUX	31	81 001
27	LOUVIERS	24	57 067
28	CHARTRES	7	88 220
29	QUIMPER	7	87 550
29	MORLAIX	28	64 882
30	ALES	16	72 741
31	TOULOUSE	21	585 402
31	SICOVAL (Ramonville St Agne)	35	58 941
35	RENNES	36	377 205
35	SAINT MALO	14	74 679
36	CHATEAUROUX	6	74 906
37	TOURS	14	265 249
38	GRENOBLE	23	380 645
38	VOIRON	34	85 814
42	ST-ETIENNE	34	359 930
42	ROANNE	6	73 009
43	LE PUY EN VELAY	28	60 698
44	SAINT NAZAIRE	9	104 458
47	AGEN	7	63 337
49	ANGERS	29	256 131
49	CHOLET	12	81 339
49	SAUMUR	32	64 563
51	CHALONS EN CHAMPAGNE	9	67 047
53	LAVAL	20	93 071
56	LORIENT	19	188 280
56	VANNES	20	112 843
57	VAL DE FENSCH (Hayange)	10	69 885
59	VALENCIENNES	36	198 821
59	ST AMAND LES EAUX	38	145 160
59	MAUBEUGE	22	104 247
59	CAMBRAI	18	58 121

61	FLERS	13	29 468
62	LENS LIEVIN	36	252 959
62	HENIN CARVIN	14	126 343
62	BOULOGNE	22	124 719
62	CALAIS	5	99 850
62	SAINT OMER	19	67 548
63	CLERMONT FERRAND	18	267 987
64	PAU	12	143 644
64	BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ	3	109 259
65	TARBES	8	76 516
66	PERPIGNAN	6	132 959
68	MULHOUSE	5	124 498
71	CHALON SUR SAONE	28	101 537
73	CHAMBERY	16	115 838
74	ANNECY	13	133 329
76	ROUEN	34	398 067
76	LE HAVRE	17	258 514
76	ELBEUF	10	56 913
78	MANTES	8	81 055
79	NIORT	30	101 192
80	AMIENS	20	175 066
81	CASTRES MAZAMET	16	83 436
82	MONTAUBAN	6	60 886
83	DRAGUIGNAN	16	84 851
83	FREJUS / ST RAPHAEL	2	79 093
84	AVIGNON	8	141 430
86	POITIERS	10	128 330
86	CHATELLERAULT	10	53 608
90	BELFORT	27	91 835
91	VAL D'ORGE (Fleury Mérogis)	6	92 323
91	EVRY	4	80 818
93	PLAINE COMMUNE (St Denis)	5	234 346
93	CLICHY / MONTFERMEIL	2	52 578
94	VAL DE BIEVRE (Villejuif)	7	186 362
94	PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE (Creteil)	3	136 672
94	HAUT VAL DE MARNE (Sucy en Brie)	7	99 818
94	NOGENT LE PERREUX	2	58 643
972	FORT DE FRANCE	4	167 463
974	ST DENIS	3	177 535
	TOTAL	1 492	11 580 334

* la population correspond à la population totale au recensement de 1999 corrigée des recensements complémentaires, le cas échéant

**LISTE DES COMMUNAUTES URBAINES AU 1ER JANVIER 2001
14 CU, 353 COMMUNES ET 6 201 802 HABITANTS**

		régime fiscal	nombre de communes	population totale*
13	MARSEILLE	TPU	18	991 953
29	BREST	TPU	8	221 600
33	BORDEAUX	TPU	27	671 875
44	NANTES	TPU	24	568 517
50	CHERBOURG	4 taxes	5	91 717
54	NANCY	TPU	20	264 657
59	LILLE	TPU	85	1 107 560
59	DUNKERQUE	TPU	18	212 241
61	ALENCON	4 taxes	19	52 555
62	ARRAS	TPU	23	92 475
67	STRASBOURG	TPU	27	456 551
69	LYON	4 taxes	55	1 186 748
71	LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES	TPU	16	94 501
72	LE MANS	4 taxes	8	188 852
	TOTAL		353	6 201 802

** la population correspond à la population totale au recensement de 1999 corrigée des recensements complémentaires, le cas échéant*